

DEC 17/2019

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 octobre 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 octobre 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC 17/2019 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2019

E 14347



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 9 octobre 2019
(OR. en)**

12922/19

FIN 637

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception: 8 octobre 2019
Destinataire: Monsieur Kimmo TIILIKAINEN, président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC 17/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 17/2019.

p.j.: DEC 17/2019



BRUXELLES, LE 08/10/2019

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2019
SECTION III - COMMISSION TITRES: 01, 05, 07, 19, 22, 23, 34

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 17/2019

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0103 Affaires économiques et financières internationales

ARTICLE - 01 03 02 Aide macrofinancière CE -26 490 000,00

DU CHAPITRE - 0506 Aspects internationaux du domaine politique «Agriculture et développement rural»

ARTICLE - 05 06 01 Accords internationaux en matière agricole CE -2 209 176,00

DU CHAPITRE - 0702 Politique environnementale au niveau de l'Union et au niveau international

ARTICLE - 07 02 04 Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur l'environnement CE -234 521,00

DU CHAPITRE - 1904 Missions d'observation électorale

ARTICLE - 19 04 01 Améliorer la fiabilité des processus électoraux, au moyen notamment de missions d'observation électorale CE -18 000 000,00

DU CHAPITRE - 2303 Mécanisme de protection civile de l'Union

POSTE - 23 03 01 02 Prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes dans les pays tiers CE -1 731 977,00

POSTE - 23 03 02 02 Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure dans les pays tiers CE -2 000 000,00

DU CHAPITRE - 3402 Action pour le climat au niveau de l'Union et au niveau international

ARTICLE - 34 02 04 Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur le climat CE -52 042,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2204 Instrument européen de voisinage

POSTE - 22 04 01 03 Pays méditerranéens -- Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits CE 50 717 716,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

01 03 02 - Aide macrofinancière

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	27 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	27 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	27 000 000,00
6 Prélèvement proposé	26 490 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	510 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	98,11 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 20/09/2019	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Aucune nouvelle opération d'assistance macrofinancière n'est prévue dans le cadre du volet «don» d'ici à la fin de l'année; par conséquent, un montant de 26,5 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour répondre à d'autres besoins de la rubrique 4. Les crédits d'engagement restants sur la ligne seront utilisés pour des évaluations.

I.2

a) Intitulé de la ligne

05 06 01 - Accords internationaux en matière agricole

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 300 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	6 300 000,00
4 Crédits déjà utilisés	4 090 823,71
5 Crédits disponibles (3-4)	2 209 176,29
6 Prélèvement proposé	2 209 176,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,29
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	35,07 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 20/09/2019	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les contributions versées par l'UE à l'Organisation internationale du sucre, au Conseil international des céréales et au Conseil oléicole international ont été plus faibles que prévu dans le budget 2019. En outre, en ce qui concerne l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, il ne sera pas nécessaire de verser le montant de 1 million d'EUR inscrit au budget 2019 étant donné que la procédure d'adoption des propositions de la Commission relatives à l'adhésion de l'Union européenne à l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne prend beaucoup plus de temps que prévu. La procédure législative au Parlement européen et au Conseil concernant les deux propositions (décision du Conseil relative à l'adhésion et règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la mise en œuvre de l'adhésion) ne sera pas menée à bien avant la fin de l'année. Par conséquent, l'UE ne sera liée par l'acte de Genève qu'après le 31 décembre 2019. Un montant de 2,2 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour répondre à d'autres besoins de la rubrique 4.

I.3

a) Intitulé de la ligne

07 02 04 - Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur l'environnement

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 864 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	3 864 000,00
4 Crédits déjà utilisés	3 629 478,15
5 Crédits disponibles (3-4)	234 521,85
6 Prélèvement proposé	234 521,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,85
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	6,07 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 20/09/2019	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

L'ensemble des contributions aux accords internationaux et multilatéraux sur l'environnement qui étaient dues en 2019 ont déjà été versées. En raison de la fluctuation des taux de change, un montant de 234 521 EUR en crédits d'engagement reste disponible sur la ligne, ce qui permet de répondre à d'autres besoins de la rubrique 4.

I.4

a) Intitulé de la ligne

19 04 01 - Améliorer la fiabilité des processus électoraux, au moyen notamment de missions d'observation électorale

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	47 222 896,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	47 222 896,00
4 Crédits déjà utilisés	28 810 462,00
5 Crédits disponibles (3-4)	18 412 434,00
6 Prélèvement proposé	18 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	412 434,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	38,12 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 20/09/2019	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

En raison de l'instabilité de l'environnement politique ou pour des raisons de sécurité, certaines missions d'observation électorale prévues en 2019 ont dû être annulées ou reportées (telles que celles au Venezuela, en Palestine, en Libye et au Soudan). Dès lors, un montant de 18 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour répondre à d'autres besoins de la rubrique 4.

I.5

a) Intitulé de la ligne

23 03 01 02 - Prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes dans les pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 846 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	5 846 000,00
4 Crédits déjà utilisés	1 369 120,02
5 Crédits disponibles (3-4)	4 476 879,98
6 Prélèvement proposé	1 731 977,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	2 744 902,98
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	29,63 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	421,96
2 Crédits disponibles à la date du 20/09/2019	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Certains appels à propositions n'ont pas obtenu de propositions valables ou ont reçu des propositions de piètre qualité, de sorte que l'intégralité du montant prévu pour 2019 n'a pas pu donner lieu à des contrats. En conséquence, un montant de 1,7 million d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour répondre à d'autres besoins de la rubrique 4.

I.6

a) Intitulé de la ligne

23 03 02 02 - Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure dans les pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	15 700 000,00
2 Virements	2 000 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	17 700 000,00
4 Crédits déjà utilisés	13 750 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	3 950 000,00
6 Prélèvement proposé	2 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	1 950 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	12,74 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	4 522,06
2 Crédits disponibles à la date du 20/09/2019	4 522,06
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Par définition, il est impossible de prévoir le nombre de fois où sera activé le mécanisme de protection civile de l'Union au cours de l'année, étant donné que ce nombre dépend entièrement des situations d'urgence qui se présentent et du nombre d'interventions de transport qui sont réalisées.

Les besoins en 2019 ont jusqu'à présent été inférieurs aux prévisions. Moyennant la conservation d'un montant destiné à couvrir les besoins futurs imprévus, la Commission estime que 2 millions d'EUR en crédits d'engagement peuvent être mis à disposition pour répondre à d'autres besoins de la rubrique 4.

I.7

a) Intitulé de la ligne

34 02 04 - Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur le climat

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	910 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	910 000,00
4 Crédits déjà utilisés	857 958,00
5 Crédits disponibles (3-4)	52 042,00
6 Prélèvement proposé	52 042,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	5,72 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 20/09/2019	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

L'ensemble des engagements et paiements qui étaient exigibles pour les accords multilatéraux et internationaux sur le climat en 2019 ont été honorés. Les crédits restants de la ligne, qui ne sont plus nécessaires, peuvent être mis à disposition pour répondre à d'autres besoins de la rubrique 4.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

22 04 01 03 - Pays méditerranéens -- Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	423 718 409,00
2 Virements	-69 445 853,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	<u>354 272 556,00</u>
4 Crédits déjà utilisés	143 000 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	<u>211 272 556,00</u>
6 Renforcement demandé	<u>50 717 716,00</u>
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	<u>261 990 272,00</u>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	11,97 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 20/09/2019	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Il est proposé de renforcer l'instrument européen de voisinage à hauteur de 50,7 millions d'EUR en crédits d'engagement afin d'apporter une contribution supplémentaire au volet «Afrique du Nord» du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. Ce renforcement permettra de poursuivre les actions en cours dans le domaine de la gestion des frontières au Maroc et d'accroître la protection et la résilience des migrants, des réfugiés et des communautés d'accueil en Libye. Un programme régional en cours qui vise à renforcer la protection des migrants et les systèmes de réintégration durable dans la région devrait également bénéficier d'une substantielle enveloppe complémentaire.